



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par :

Délégation à la Sécurité Routière

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Paris, le
Réf. :

13 Juin 2021

Maître,

Par courrier reçu le 10 juin 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Après vérifications auprès de l'autorité judiciaire compétente, je vous informe que les modifications nécessaires ont été effectuées dans son dossier.

De ce fait, son permis de conduire se trouve doté de trois points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur
et par dérogation,
la chef de bureau du permis à points
du bureau national des droits à conduire.